

Fiche n°9 - Participer à une meilleure information des élèves sur l'orientation

Description de la mission

Le volontaire est accompagné dans sa mission par un conseiller d'orientation psychologue (COP) qui intervient en établissement public local d'enseignement (EPL), en centre d'information et d'orientation (CIO) ou dans les pôles de stage. Le volontaire a vocation à collaborer avec les professeurs principaux et les conseillers principaux d'éducation (CPE).

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, elles s'inscriront dans le cadre du parcours avenir et seront choisies parmi les activités suivantes :

En EPLE

En appui aux missions du conseiller d'orientation psychologue et sous l'autorité du chef d'établissement, le volontaire en service civique pourra intervenir dans 3 domaines :

- connaissance des formations et des métiers en lien avec le monde économique ;
- connaissance de soi et développement de la capacité à entreprendre ;
- aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel.

La contribution aux deux premiers domaines pourra prendre la forme de participation à l'animation d'ateliers de découverte au centre de documentation et d'information de l'établissement (CDI), de préparation de rencontres de professionnels, d'accompagnement de visites en entreprise ou de lieux de formation (lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel et centre de formation d'apprentis). Le volontaire apportera également son aide à la recherche de lieux de stage en collège comme au lycée.

Pour l'aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel, le volontaire pourra compléter les interventions du professeur principal et du conseiller d'orientation psychologue par un rôle de tutorat/mentorat pour les élèves nécessitant un accompagnement renforcé et renforçant l'action des professionnels par un échange entre pairs.

Son action sera également tournée en direction des familles, en particulier au moment des démarches administratives (dossier à remplir) requises par les procédures d'orientation (fiche de dialogue) et d'affectation (dossier Affelnet). Il pourra s'impliquer dans la valorisation et l'animation des espaces "parents" autour du kiosque ONISEP en appui des professeurs principaux et des conseillers d'orientation psychologue avec le CPE et le professeur documentaliste.

Dans les collèges REP et REP+, il contribuera à la mise en place des actions des parcours d'excellence et au suivi des jeunes qui y participent. Il pourra notamment contribuer à la mise en œuvre de la continuité du parcours des jeunes concernés au lycée. Dans les lycées, les volontaires suivront particulièrement les jeunes inscrits dans le parcours d'excellence afin de favoriser une bonne appréhension du parcours vers le supérieur.

En fin d'année scolaire, il accompagnera les familles dans leur démarche d'inscription au lycée ou d'inscription au CFA incluant l'aide à la recherche de contrat d'apprentissage.

En outre, en collège les volontaires participeront à « devoirs faits » pour accompagner des petits groupes d'élèves volontaires. Il s'agira de les aider à apprendre une leçon, à faire un exercice, à répondre à une ou des questions... Cette mission sera réalisée avec l'appui d'un enseignant coordonnateur que les volontaires aideront dans sa tâche.

Au centre d'information et d'orientation

En lien avec le directeur du CIO, le volontaire en service civique apportera sa contribution aux missions principales des CIO relatives à :

- l'accueil de tout public ;

En complément des missions du documentaliste, le volontaire pourra accueillir et guider le public dans l'espace documentaire et multimédia du CIO. Dans ce cadre, il assurera particulièrement la promotion et la présentation des outils ONISEP (www.monorientationenligne ; www.monstageenligne ; www.monindustrie ; brochures, kiosque ; sites...)

- l'appui à l'organisation d'événements sur l'orientation des élèves ;

Le volontaire apportera sa contribution à l'organisation d'événements, par exemple dans le cadre des comités locaux école-entreprise, du type :

- nuit de l'orientation, forum avenir étudiant, organisation de forum des métiers, organisation de portes ouvertes, speed-dating, ateliers découverte des métiers ;
- rencontres avec CFA, anciens élèves, professionnels, etc.

Dans les pôles de stage

En lien avec l'animateur du pôle de stage, le volontaire apportera sa contribution à :

- la mise en relation d'élèves et de leurs familles avec les entreprises ou les institutions susceptibles de les accueillir ;
- la recherche de partenaires (entreprises, associations, professions libérales, institutions publiques) pour développer l'offre de stages.

Le cadre de la mission

- Les activités sont menées en binôme avec un conseiller d'orientation psychologue.
- Les volontaires qui interviendront dans le cadre de « devoirs faits » bénéficieront d'une formation spécifique à cette activité.